



Avril 2021 – n° 87

Fromelennes

Infos



Qu'est-il DEVENU ?



Vous êtes nombreux à nous avoir demandé des nouvelles de notre « ami Pierre ». Mais qu'est-il devenu ? Chacun s'inquiète, ne le voyant plus sillonner les rues de notre village, à la recherche de choses et d'autres. Bien sûr, chacun le connaissait à sa façon. Il pouvait impressionner mais on s'accordera tous à dire que c'était une personne avec un grand cœur, toujours prêt à échanger quelques mots, quelques banalités. On s'aperçoit qu'il faisait en quelque sorte partie de notre quotidien.

Alors, nous rassurons les personnes inquiètes, notre « ami Pierre » séjourne actuellement dans un établissement hospitalier, heureux des soins qui lui sont prodigués et en attente d'une structure d'accueil adaptée. Selon son entourage, il sillonne chaque jour les allées verdoyantes du centre hospitalier où il se trouve, n'éprouvant pas, a priori, le besoin de s'en éloigner. De bons soins, des contacts humains, une certaine liberté, voici tout ce dont Pierre avait besoin pour être bien. Pour les Fromelennois et Fromelennoises qui se souciaient de son devenir, vous pouvez être rassurés, il se porte très bien.

La GALETTE des ROIS

Petit moment convivial en ce début d'année avec nos employés communaux qui ont invité le Maire, l'Adjoint aux travaux à partager la galette des rois. Merci à eux.



Directeur: Pascal GILLAUX
Rédacteur: Bruno BISSEUX
et les membres de la commission
Photo de couverture: Pascal DERMIEN
N° dépôt légal: 165 – avril 2021

Caligrafik

Conception graphique & réalisation
06 76 72 15 44
studio@caligrafik.com

Imprimé sur du papier PEFC

Le MOT du MAIRE

Chers Fromelennois, Chères Fromelennoises,

Votre Équipe Municipale est heureuse de vous présenter cette nouvelle édition du Fromelennes Infos. Traditionnellement, la première édition de l'année est réservée à la rétrospective en photos de l'année précédente. Pour les raisons que vous connaissez et qu'il n'est pas utile de rappeler ici, nombre d'évènements ayant été annulés en 2020, il nous est apparu difficile de renouer avec cette tradition cette fois-ci. Mais comme vous le verrez en lisant ces quelques pages, ce n'est pas pour autant qu'il ne s'est rien passé ou qu'il ne va rien se passer dans les semaines et mois à venir.

Nous venons enfin de recevoir une bonne nouvelle: le très haut débit internet arrive dans notre commune. C'est une attente forte pour de nombreux habitants et chose non négligeable, le raccordement sera gratuit. Seul le prix de l'abonnement sera à la charge de l'abonné, comme c'est déjà le cas actuellement. Vous en découvrirez un peu plus dans les pages qui suivent.

Pour les amateurs de balades à pied ou à vélo, la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse vient d'approuver le financement de la liaison entre le Ravel venant de Beuraing et la Voie Verte. Cette liaison commencera derrière l'ancien poste de douane belge sur la route de Beuraing, au lieu-dit « L'Espérance », et devrait arriver dans le virage au bout de la rue Félix Près ou au dernier virage de la route de la grotte. Des discussions sont encore en cours à ce sujet.

À l'heure d'écrire ces quelques mots, le budget communal pour 2021 n'étant pas encore bouclé, il n'est pas encore possible de dire avec précision quels sont les investissements qui seront prévus cette année. Mais certains sont déjà connus comme, la reconstruction du mur de la berge de la Houille à Flohimont, un nouveau tracteur pour nos Services Techniques et la construction d'un ossuaire. D'autres projets seront décidés lors du vote du budget. Ils ne seront peut-être pas très importants, même si nous avons déjà recouvré un excellent niveau de nos finances. Mais nous souhaitons économiser au maximum pour financer la construction des trottoirs entre l'entrée du stade Georgin et la salle du Richat. Pour le moment, sur ce dossier, l'heure est aux études. Puis viendra le temps des demandes de subventions, suivi des appels d'offres pour la réalisation des travaux que nous espérons voir commencer dès l'an prochain. Tout cela prend du temps. Beaucoup de temps et d'énergie mais nous devons faire avec, même si nous souhaitons que les choses aillent plus vite.

Bonne lecture et prenez soin de vous.

Votre Maire
Pascal GILLAUX
et son Équipe Municipale



L'arbre de Noël des enfants des employés communaux

Retournons un peu en 2020. Chaque année, les enfants des employés communaux sont conviés à un arbre de Noël où un cadeau leur

est remis par le père Noël. L'année 2020 ne devait pas être l'année de toutes les restrictions. C'est pourquoi, le père Noël est tout de même

venu à la salle du Richat pour remettre, à chaque enfant, un cadeau.



Ne pouvant réaliser de photos de groupe, nous vous proposons ce photo montage pour garder, malgré tout, un souvenir de ce Noël.

Le repas des anciens

En décembre, le repas de nos aînés de plus de 65 ans a dû être annulé. Notre commune compte 176 personnes de plus de 65 ans dont 15 de plus de 90 ans.

En 2020, 10 nouveaux inscrits sont venus rejoindre cette liste. Malheureusement, ne pouvant les réunir pour une journée festive, une distribution de chèques « cadeau La Pointe » a été réalisée à domicile par le comité des anciens.

Si vous fêtez votre 65^e anniversaire cette année et que vous êtes domiciliés à Fromelennes, prenez contact avec le secrétariat de la mairie.

Ce n'est que partie remise et nous leur donnons rendez-vous en décembre pour ce traditionnel repas.



Illuminations de Noël

Comme chaque fin d'année, des maisons se parent de décorations et de guirlandes plus scintillantes les unes que les autres. C'est pourquoi, la municipalité a souhaité récompenser ces maisons qui ont revêtu leurs parures de Noël.

Un jury composé de 5 personnes a parcouru, sous une pluie battante, les rues de Fromelennes et Flohimont notant chaque maison décorée.

Deux classements ont été établis. Le premier récompensant les dix premières maisons décorées avec jardin et le second, les dix premières maisons sans jardin.

Ce ne fut pas si simple à établir ces deux classements car, comme le précise chaque membre du jury, vous avez été très nombreux dans le village à décorer votre maison et nous vous en félicitons.

La municipalité souhaite pouvoir récompenser chaque gagnant lors d'une cérémonie publique. Actuellement impossible à réaliser, nous espérons pouvoir la faire avant la fin juin, l'occasion de se rencontrer de nouveau. Si les conditions ne le permettent pas, la distribution des lots sera organisée, nous ne vous oublierons pas.



Après délibération, les maisons qui ont obtenu la première place de chacune des catégories sont :



Maison de la famille
CASTELNOT, rue de Dion
pour la catégorie avec jardin



Maison de la famille
CHAROT, rue du poteau
pour la catégorie sans jardin



Les membres du jury ont décerné une mention spéciale pour la décoration de la mairie réalisée par nos employés communaux. Félicitations à vous !

Voici la liste des gagnants :

ADAM Olivier – Rue des Vieilles Forges
 BELKEBIR Rachid – Rue des Écoles
 BERNIER Anthony
 Rue des Vieilles Forges
 BERTOLUTTI Didier – Rue Félix Près
 BISSEUX Bruno – Rue des Écoles
 CASTELNOT François – Rue de Dion
 CHAROT Raoul – Rue du Poteau
 ENGLEBERT Claude – Place de l'Église
 ENGLEBERT Dimitri et
 LECLERCQ Michèle – Rue Linard
 ENGLEBERT Georges – Rue des Écoles
 GRODECOEUR Arnaud
 Rue terne des Marteaux

GUILLAUME Joël – Rue Linard
 LARGILLIERE Pierre
 Lotissement les Louaches
 LECLERCQ Jean – Rue des Vieilles Forges
 LEPAGE David – Rue Linard
 LEPRETRE Jean Pierre – Rue Félix Près
 NAVIAUX Rémy – Rue de Nichet
 NAVIAUX Raphaël
 Rue Terne des Marteaux
 PAQUET Grégory – Rue Linard
 SAVO Aldo – Rue de Bel Air

Internet Haut débit

C'est un sujet qui a vu le jour au cours de l'année 2014 et qui trouve enfin son dénouement. Le déploiement de la fibre optique doit donner un sérieux coup d'accélérateur à nos connexions internet. Avec un débit actuel inférieur à 1 mégabit/seconde, en certains endroits de la commune, c'est un débit théorique maximum de 100 mégabits/seconde que la fibre optique devrait permettre d'atteindre.

C'est la société Losange qui est chargée par la Région Grand-Est d'installer la fibre.

Les travaux à Fromelennes ont commencé le 25 février par l'installation d'un sous-répartiteur (sorte d'armoire électrique) rue du Poteau. Partant de ce sous-répartiteur, la fibre suivra le câble du téléphone, soit en sous-terrain, là où le réseau téléphonique a été enfoui, soit sur les poteaux, là où le réseau de téléphone est encore « aérien ».

D'ici la fin de l'année, le réseau internet à très haut débit sera ouvert à la commercialisation. Il suffira alors aux personnes intéressées de prendre un abonnement « fibre » auprès de l'opérateur de leur choix. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'un technicien se présentera au domicile du demandeur pour faire le raccordement de l'habitation au réseau.



À noter que ce raccordement sera gratuit pendant toute la durée de la concession à la société Losange, c'est-à-dire pendant une durée de 35 ans. Inutile donc de se précipiter, sauf si vous souhaitez vous abonner tout de suite.

Enfin, il n'y a aucune obligation. Les habitants qui voudront garder leur ligne de téléphone ou leur abonnement internet ADSL actuels le pourront.

La fibre optique et le réseau de téléphone historique, appelé aussi « réseau cuivre » cohabiteront ensemble.

Pour plus de renseignements sur la fibre, vous

pouvez consulter la plaquette d'information de la société Losange à l'adresse internet <https://www.losange-fibre.fr> Rubrique Particuliers.





26 décembre 1920 26 décembre 2020

Née le 26 décembre 1920 à Winenne en Belgique, Juliette VIGNERON née GIOT a fêté le 26 décembre dernier ses 100 Ans.

Mère au foyer, elle s'est mariée à Jean VIGNERON, chef du centre de la sécurité sociale, qui fût maire de Fromelennes de 1946 à 1983. Jean était également chef

des FFI pendant la seconde guerre mondiale.

Ils ont un enfant Bernard qui a été secrétaire de mairie à Fromelennes de 1967 à 2009.

La municipalité, représentée par Monique GUENET et Mireille LARCHER, s'est jointe à la célébration de cet anniversaire en comité

restreint et a souhaité offrir à Juliette un bouquet de fleurs avec l'accord de l'EHPAD VAL de Meuse où réside maintenant Madame VIGNERON et dans le respect des gestes barrières.



OBSERVEZ notre NATURE AUTREMENT L'Alnus glutinosa

L'**Alnus glutinosa**, plus connu sous le nom d'**aulne glutineux**, borde bon nombre de nos chemins à Fromelennes. Vous savez ces mini « pommes de pin » (ou les chatons comme nous les nommons ici), et que nous croisons lors de nos marches dominicales !

L'aulne est un arbre emblématique des zones humides et borde les cours d'eau, ce qui explique sa présence le long de notre célèbre rivière, la Houille.

Si vous regardez bien, vous en trouverez tout le long de la voie verte.

Les fleurs de cet arbre arrivent à maturité très tôt dans la saison, et offrent ainsi à nos abeilles une source protéinée très importante pour la fin de l'hiver. Et bonne nouvelle pour tous les allergiques ATCHOUUUUUM ! Eh oui ! Si vous vous demandez pourquoi vous éternuez si tôt dans l'année, ne cherchez pas plus loin, le coupable est devant vos yeux et très certainement au fond de vos jardins.

Mais l'aulne glutineux ne fait pas seulement éternuer, il peut vous soigner ! Si vous utilisez ses bourgeons en macérât, il peut servir d'antibiotique naturel et

traiter les infections et les inflammations ORL type bronchite ou sinusite. L'aulne va booster votre immunité !

Alors comment faire cette mixture soi-même ?

Tout d'abord, cueillez des bourgeons frais d'aulne et mettez-les dans un bocal en les tassant bien. Il faut que les bourgeons soient bien secs. Cela ne sert à rien d'en cueillir de trop, un petit pot suffit amplement.

Ajoutez 2/3 d'alcool à 40° (type eau-de-vie ou cognac), 1/3 de glycérine végétale, ou miel liquide. Il faut que le mélange recouvre totalement vos bourgeons. Fermez le bocal et laissez macérer au minimum 3 semaines à l'abri de la lumière. Pensez bien à mélanger votre préparation de temps en temps.

Au bout de ces 3 semaines votre préparation est prête à être utilisée, pour les adultes 15 gouttes le matin en curatif des pathologies hivernales, ou pour les enfants 1 goutte par kilo de poids par jour.



Pour les plus paresseux d'entre nous, vous pouvez trouver directement en pharmacie. Mais ça serait dommage de ne pas tenter l'expérience au moins une fois.

Attention :

Ne pas utiliser les bourgeons d'aulne si vous êtes sous anticoagulant car il a des propriétés fluidifiantes !

Il est déconseillé chez la femme enceinte et les enfants de moins de 3 ans.

Le saviez-vous ?

L'aulne glutineux était autrefois utilisé pour fabriquer un charbon de bois apprécié pour la fabrication de la poudre à canon.

Alors au cours de vos prochaines balades,
« observez notre nature autrement ».

Le printemps approche à grands pas. Et si vous profitez des premiers rayons du soleil pour faire des petites promenades.

Que diriez-vous de découvrir des chemins autour des Grottes de Nichet. Nous vous proposons deux parcours. Un de 1,7 km environ et le second de 1,4 km.

Alors, prêts pour rechausser les chaussures de marche. Rendez-vous sur le parking de Nichet...

GO. Pour vous aider à vous repérer, utilisez le plan ci-contre.



2 parcours promenade

Parcours N° 1

- Départ de la barrière. **Point 0**
- Au bout de 430 m, vous allez rencontrer une première intersection. Prenez à gauche. **Point 1**
- 180 m après, prenez le chemin de droite. **Point 2**
- 170 m plus loin, au chêne, tournez à droite. **Point 3**
- Le chemin longe alors un grillage, continuez toujours tout droit. Au bout de 180 m, vous atteindrez une borne. Poursuivez toujours tout droit. **Point 4**
- Poursuivez tout droit sur 380 m, Arrivés à la borne, tournez à droite **Point 5** puis 40 m plus loin, à la patte d'oie, prenez le petit chemin du milieu (voir photo).
- Au bout de 250 m, vous arriverez à la table d'orientation du Nichet **Point 6**

En contrebas, vous retournez sur le parking, vous aurez ainsi parcouru 1,7 km. Mais si vous rallongez votre ballade, repartons pour le parcours 2.

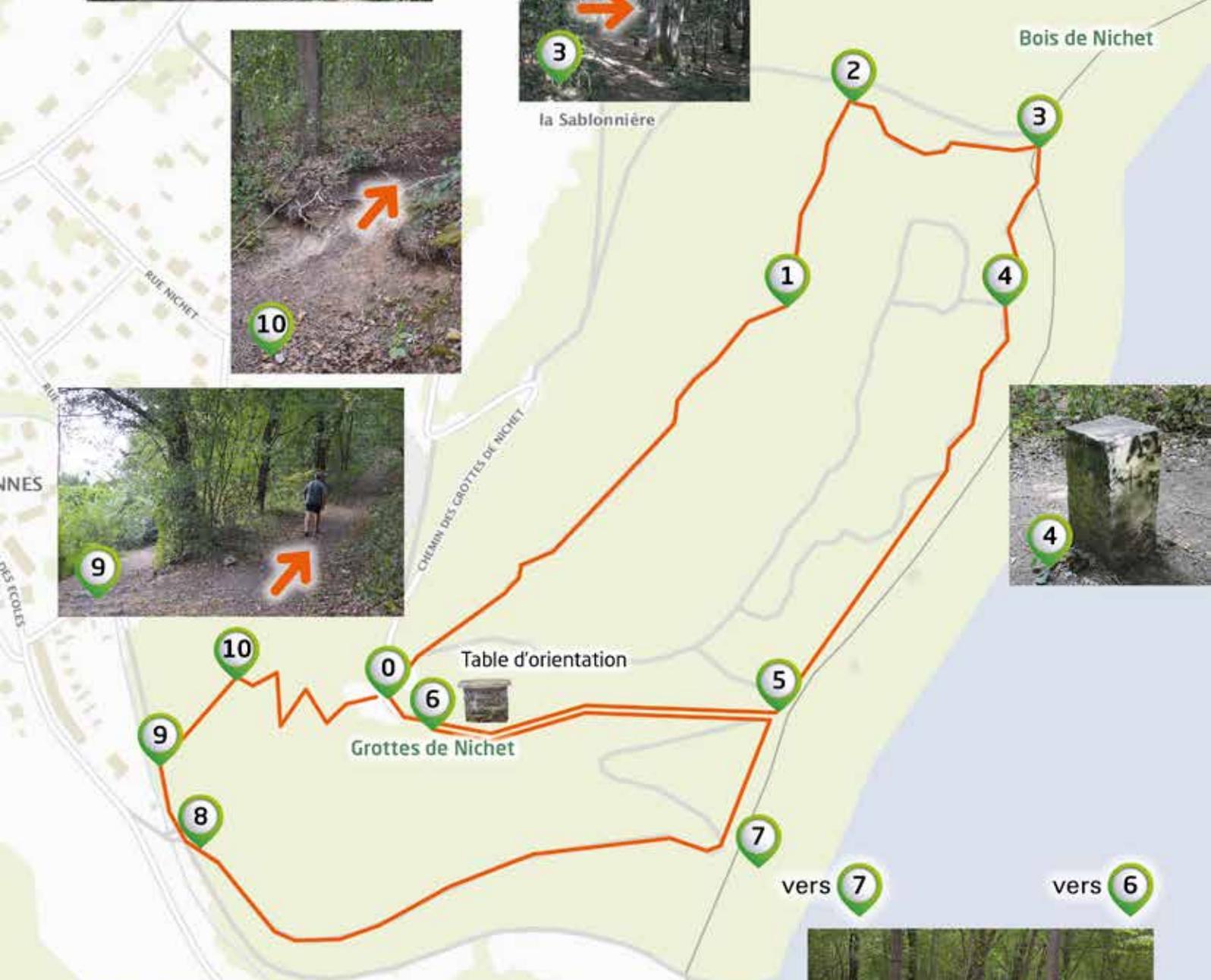
Parcours N° 2

Pour ce parcours, il est préférable d'avoir de bonnes chaussures. Attention, il y a également un peu plus de dénivelé.

- Le départ se fait de la table d'orientation **Point 6**
- Prenez le chemin. Au bout de 250 m. Vous arrivez à un carrefour, continuez tout droit jusqu'à l'atteinte de la borne 40 m plus loin. **Point 5.**
- À la borne, prenez le chemin de droite. Attention, la pente est assez raide.
- 110 m plus loin, reprendre le chemin forestier et poursuivez la descente **Point 7.**
- Arrivés à la barrière 430 m plus loin **Point 8**, reprenez le chemin qui longe le ruisseau sur 110 m et tournez à droite **Point 9.**
- Vous remontez pendant 120 m et vous prenez le petit chemin à droite **Point 10** qui vous ramènera sur le parking des grottes. Pour ce parcours, vous aurez parcouru 1,4 km.

Au fait, comment s'appelle le ruisseau que vous avez longé ?

La réponse est en bas de la page suivante.



Réponse | C'est le ruisseau du fond des veaux que vous longez à la fin du parcours 2.

Port du masque obligatoire



Vendredi 26 février, Batman, Mario, Dark Vador, des princesses et bien d'autres sont arrivés en classe à l'école primaire des Nutons. Par cette belle journée, l'école a organisé un carnaval avec ses élèves. Chacun est venu déguisé. De quoi faire oublier leçons et devoirs pendant quelques heures.



Mise en CONFORMITÉ du CIMETIÈRE COMMUNAL

Que dit la loi?

La surface du cimetière (ou de la nouvelle tranche) doit être suffisamment grande, car « le terrain consacré à l'inhumation des morts est cinq fois plus étendu que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année » (Article L2223-2 du CGCT).

Comme vous le savez maintenant, la Municipalité a lancé deux procédures de reprises de concessions, concessions à l'état d'abandon ou relevant du régime du terrain commun, procédures arrivées aujourd'hui à leur terme. Cela représente environ 150 concessions qui pourront être prochainement exhumées, libérant ainsi des emplacements disponibles.

Par ailleurs, comme vous avez certainement pu le constater en entrant dans le cimetière, certaines concessions sont aujourd'hui devenues dangereuses de par leur état de délabrement. Les reprises de concessions devraient nous permettre de régler ce problème et mettre ainsi en sécurité l'ensemble du cimetière.

Avec l'appui de la société Elabor, ce sont 6 années de procédures qui ont été nécessaires durant lesquelles vous avez été nombreux à



solliciter le secrétariat de mairie. Certaines familles ont décidé de reprendre leur concession, avec engagement de remettre le monument en bon état, la concession sortant alors de la procédure en cours.

Les concessions pour lesquelles les familles ne se sont pas fait connaître feront donc très prochainement l'objet d'une procédure de relevage. Une consultation est en cours auprès de sociétés spécialisées dans la réalisation de ce type de travaux.

Il nous faut désormais construire un ossuaire qui pourra accueillir les reliquaires des défunts exhumés. Les travaux de construction sont lancés et vont bientôt débiter en partie centrale, dans le haut du cimetière.

Cet emplacement n'a pas été choisi au hasard. L'ossuaire construit va nous permettre dans le même temps de consolider le mur existant entre le nouveau et l'ancien cimetière. De la végétation sera ensuite plantée aux abords de l'ossuaire pour finaliser les travaux.



Maria et Gélindo 50 ans de bonheur

Gélindo PIGHIN a quitté l'Italie très jeune et est arrivé en France en 1953. Il est venu travailler en déplacement sur des chantiers du bâtiment dans les villes de Forbach, Fourmies et bien d'autres encore...

Il arrive ensuite à Fromelennes pour la construction des maisons de Nichet et c'est dans notre beau village qu'il rencontra Maria de son nom de jeune fille TALOTTA. Ils se marient en août 1960 à Paris.

De cette union naissent trois enfants : Angéline, Erico et Carine. Ils ont le bonheur d'avoir 3 petits enfants

et même 4 arrière-petits-enfants.

Monsieur le Maire s'est donc rendu à leur domicile

pour partager avec eux cet anniversaire et a profité de l'occasion pour leur remettre des cadeaux de la part de la municipalité.



Notre doyen s'en est allé

C'est une figure bien connue de notre village qui s'est éteinte ce 23 décembre 2020. Monsieur Charles Émile SCHWEITZER est né dans la Meuse, à Robert-Espagne, dans la Meuse, près de Barle-Duc, le 5 février 1927. Ce nom ne vous dira peut-être rien car tout le monde avait l'habitude de l'appeler par son surnom « Mimile ».

À l'âge de 14 ans, il commence son parcours professionnel comme apprenti boucher charcutier dans son coin natal.

En septembre 1944, à la Libération, alors qu'il n'a que 17 ans, il s'engage dans l'armée pour 3 ans, dont 1 an passé en Indochine. Puis, il reprend sa profession dans une boucherie de Barle-Duc. En parallèle, il pratique un sport: la boxe.

En 1952, précisément le 11 novembre, il est engagé comme ouvrier, à la boucherie Chevaline de la rue Gambetta à Givet.

Il retrouve dans la Pointe, un parent, M. Collet, qui est le directeur de la Compagnie des Métaux à Flohimont de l'époque. C'est ainsi qu'en septembre 1955, l'usine souhaitant relancer la société de coopérative, M. Collet fait appel à Mimile pour tenir la boucherie. Dans le même bâtiment, il côtoie l'épicerie de M. Paul Allard. C'est un virage à 360° car Mimile doit s'occuper de l'achat des bêtes à la ferme, de la prise en charge vers l'abattoir, de la découpe et de la vente de la viande, ce qu'il fera durant 20 ans, avec sa propre camionnette.

En septembre 1983, à la retraite de M. Allard, la bâtisse fait l'objet d'une transformation pour regrouper les 2 commerces, désormais sous l'enseigne 8 à huit. La supérette est gérée par Mimile jusqu'à son départ à la retraite, le 1^{er} mars 1987 à l'âge de 60 ans.

Tout au long de sa carrière, à compter du 20 avril 1957, il

est aidé par Micheline, son épouse. Heureusement car il y avait foule au magasin, l'usine employait plus de 1 000 ouvriers. Ça faisait beaucoup de casse-croûte à préparer, en plus de servir la clientèle du village et aussi tous les voisins belges. Mais le 31 mai 1988, l'activité cesse, ne pouvant plus faire face à la concurrence de la grande distribution.

Mimile, était depuis 5 ans déjà, le plus ancien des Messieurs de la commune à participer au repas de fin d'année du Comité des Anciens.

Nous tenions à rendre hommage à Monsieur SCHWEITZER, qui avec son épouse, ont largement participé à la vie économique et sociale de notre commune pendant 30 ans.

La municipalité renouvelle ses sincères condoléances à Madame Micheline SCHWEITZER, son épouse.



Rétrospective 2020

en photos



Mariage

FAIVRE Fabrice et
BENAMAR Sabrina.

Comment régler la problématique
des alliances sur mesure ?

Une nouvelle équipe
municipale.



Noces d'or et de diamants

Commémorations patriotiques.
Le devoir du souvenir
mais en comité restreint



Fête de la musique.
Dernière prestation de notre harmonie
au complet.



ÉTAT CIVIL 2020

Ils nous ont également quittés en 2020.

BOREL Thierry décédé le 13 janvier 2020

BURATTINI Lino décédé le 28 février 2020

BACKLER née RAMBACH Joëlle décédée le 24 février 2020

CHARPENTIER Jean-Louis décédé le 8 avril 2020

PIERROT Jean-Claude décédé le 17 avril 2020

VIGNERON Marcel décédé le 2 août 2020

RODRIGUES née MOSNY Jeannine
décédée le 31 octobre 2020

VERMANDEL Daniel décédé le 12 novembre 2020

BRASSEUR née POTTIER Nicole
décédée le 9 décembre 2020

SCHWEITZER Charles décédé le 23 décembre 2020

Cette liste peut être incomplète car la municipalité ne dispose pas systématiquement des informations pour les décès survenus en Belgique.

En 2020, la commune a connu également des **NAISSANCES**.

LARSONNIER Hoel né le 12 janvier 2020

LETERRIER Anaïs née le 14 janvier 2020

BRASSELY-ROBARDET Leslie née le 30 janvier 2020

VICTOR Oscar né le 4 février 2020

VARET Elijah né le 18 mars 2020

CORNET Janelle née le 27 juillet 2020

BERNIER Camille née le 13 août 2020

MARTINEZ Luca né le 22 décembre 2020

Mais également un **MARIAGE**

(Voir l'article dans le précédent numéro)

FAIVRE Fabrice et BENAMAR Sabrina
mariés le 18 avril 2020

**Ville de GIVET****DERNIERE MINUTE : 30 AVRIL 2021**

LE VACCIN JANSSEN ARRIVE À GIVET

Le vaccin Janssen ne nécessite qu'une seule injection.

Il sera disponible au Centre de Givet

le mercredi 12 mai 2021, de 13h30 à 16h30.

Les personnes concernées sont les 55 ans et plus.

LA VACCINATION PFIZER CONTINUE

Elle s'adresse aux personnes de 60 ans et plus.

**Pour les autres, en cas de vulnérabilité,
il faut disposer d'une prescription médicale.**

Le Centre est ouvert tous les vendredis.

Pour s'inscrire, il faut téléphoner au service municipal :

03.24.42.98.40, du lundi au vendredi

de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30

Vaccination au Cosec Charles de Gaulle

rue des Anciens Combattants



**Je viens 10 minutes avant l'heure du rendez-vous,
le port du masque et le respect des gestes barrières
restent obligatoires.**



**Je me munis de ma carte vitale, d'un stylo, d'une
pièce d'identité, et pour les moins de 60 ans, de la prescription.**



**Je me fais vacciner et j'attends un quart d'heure sur place
avant de quitter les lieux.**

Un médecin sera présent dans ce Centre



GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
SAMU	15

MAIRIE de FROMELENNES

Tél.: 03 24 42 00 14
Fax: 03 24 42 37 56
fromelennes@wanadoo.fr
www.fromelennes.fr

Horaires d'ouverture au public:

Du lundi au jeudi
de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
Le vendredi
de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30
Le samedi de 10h00 à 12h00